

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le

N°2017/040

ID : 034-213400377-20171201-DC2017040-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Attribution du marché :
Création d'un Pôle Enfance Jeunesse
Lot n°07 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS**

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de **BOUJAN SUR LIBRON** en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard **ABELLA**, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,

VU l'article 42-2 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'article 27 du Décret n°2016-360 du 05/03/2016 relatifs aux Marchés Publics à Procédure Adaptée,

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour la création d'un Pôle Enfance Jeunesse et particulièrement les travaux de Cloisons, Doublages et Faux plafonds,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie du 10 octobre au 26 octobre 2017, publié sur le site internet de la Commune le 10 octobre 2017, publié sur le portail « marches-publics.info » le 10 octobre 2017, paru sur le Midi Libre le 11 octobre 2017 et que la limite de réception des offres a été fixée au 26 octobre 2017 à 17h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, trois (3) offres ont été reçues dans les délais : SOCIETE BITERROISE DE PLATRIERIE, SNP, ISOPLUS,

CONSIDERANT que la proposition présentée par la société SOCIETE BITERROISE DE PLATRIERIE est apparue comme la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

VU l'avis de la CAO en date du 17 novembre 2017,

DECIDE

ARTICLE 1- Il est conclu un marché avec la **Société Biterroise de Plâtrerie - ZAE Les Masselettes – 28 avenue Jean Sénégas – 34 490 THEZAN LES BEZIERS** pour la création d'un Pôle Enfance Jeunesse, **Lot n°07 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds**.

ARTICLE 2- Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de **25 499.40 € HT (soit 30 599.28 € TTC)** qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts aux budgets 2017 et 2018.

ARTICLE 3- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,
Le 1^{er} décembre 2017

Le Maire
Gérard **ABELLA**

